



**Étapes à suivre pour l'inscription des élèves au préscolaire (maternelle)
Année scolaire 24-25
Période d'inscription : 27 novembre au 12 janvier 2024**

Étape préparatoire	
S'assurer d'avoir en main le certificat de naissance original de votre enfant	
S'assurer d'avoir une preuve de résidence* (permis de conduire, compte résidentiel (taxes, H.Q., etc), acte notarié ou bail accompagné d'une lettre du propriétaire)	
Étape 1 : Envoi des premières informations	
J'envoie un courriel à l'adresse suivante : marie-victorin@cssda.gouv.qc.ca et je m'assure que :	
Le nom et prénom de mon enfant est en objet avec mention préscolaire 4 ans ou 5 ans.	
J'inscris mon nom et mon numéro de téléphone dans le message du courriel.	
<p>Je joins le certificat de naissance de mon enfant.</p> <p>Pour les enfants nés hors Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance en français ou en anglais de l'enfant sur lequel figure le nom des parents • Documents d'immigration (carte de citoyenneté ou de résident permanent, certificat de citoyenneté canadienne) 	
Je joins les deux preuves de résidence (permis de conduire, compte de taxes, compte Hydro-Québec ou d'Énergir, contrat notarié ou bail accompagné d'une lettre du propriétaire) sur laquelle sont inscrits le nom et l'adresse des parents ou du tuteur qui font la demande d'admission.	
Je joins les rapports de spécialistes s'il y a lieu (orthophoniste, ergothérapeute, neuropsychologue, psychoéducateur, psychologue, etc.).	
<p>À la réception de ces informations, la secrétaire vous fera suivre la fiche de coordonnées et des documents à remplir (les documents sont également disponibles sur le site internet) (il peut y avoir un délai de 3-4 jours)</p>	
Étape 2 : Retourner par courriel la fiche de coordonnées et autres documents	
Je m'assure de bien remplir la Fiche de coordonnées et la retourner à : marie-victorin@cssda.gouv.qc.ca :	
Voici la liste des documents	
❖ Bilan de santé	
❖ Questionnaire destiné aux parents	
❖ Autorisation de transmission d'informations : <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les sections surlignées en jaune 	

❖ Fiche d'inscription du service de garde/diner	
❖ Portrait de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> • Si votre enfant ne fréquente pas de service de garde à la petite enfance : Remplir les sections 1 à 3 seulement. • Si votre enfant fréquente un service de garde à la petite enfance, veuillez le faire compléter et le remettre au secrétariat de l'école. • Si le service de garde que fréquente votre enfant refuse de remplir le formulaire, veuillez tout de même remplir les sections 1 à 3 du formulaire puis nous faire parvenir le portrait de développement que vous recevrez en juin ou tout autre document pertinent. <p><i>Veuillez prendre note qu'il n'est pas obligatoire d'avoir en main le portrait de l'enfant lors de l'inscription si le service de la petite enfance n'a pas eu le temps de le remplir. Il suffira de nous le faire parvenir le plus rapidement possible.</i></p>	

Étape 3 : Rendez-vous pour terminer l'inscription de mon enfant.

Lorsque j'ai envoyé la fiche de coordonnées et les autres documents à marie-victorin@cssda.gouv.qc.ca j'attends l'appel de la secrétaire qui va communiquer avec moi pour fixer un rendez-vous.

Dates privilégiées pour les rendez-vous : Du 1^{er} décembre au 10 janvier 2024.

Les heures de rendez-vous se situent entre 9h30 et 11h30 et de 13h30 à 15h30. La rencontre devrait durer au maximum 15 minutes.

Date :

Heure :

Lors du rendez-vous, vous devez obligatoirement apporter :

• Le certificat de naissance original de mon enfant	
• Les preuves de résidence originale	
• Tous les documents remplis au besoin (si le portrait de l'enfant n'est pas rempli par la garderie, il pourra être remis plus tard à l'école)	
• Documents d'immigration s'il y a lieu	

Lors du rendez-vous, vous devrez vous présenter à l'école.

La secrétaire s'assurera que tous les documents sont conformes et bien remplis et vous fera signer la fiche d'inscription officielle.

ATTENTION : L'INSCRIPTION SERA COMPLÈTE UNIQUEMENT LORSQUE VOUS SIGNEREZ LA FICHE D'INSCRIPTION À LA TROISIÈME ÉTAPE.



Il est fortement recommandé de faire passer un examen de la vue et/ou d'audition à votre enfant

